

DS25 GÉRER LE FONCTIONNEMENT DU CSE DANS LES ASSOCIATIONS DE 50 SALARIÉS ET PLUS

Suite aux ordonnances Macron, vous souhaitez connaître le nouveau paysage de la représentation du personnel. Cette formation vous permettra de vous approprier le rôle et le fonctionnement des nouvelles instances afin d'assurer une bonne gestion du dialogue social dans le respect de la nouvelle législation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître le rôle et les moyens du CSE
- Maîtriser les règles de fonctionnement de l'instance
- Identifier les obligations de l'employeur en matière de consultation

PROGRAMME

Les attributions du CSE

La composition du CSE

- La présidence
- La délégation élue
- Les représentants syndicaux

Les moyens de fonctionnement (ou d'action) du CSE

- Les budgets : fonctionnement et œuvres sociales
- Le crédit d'heures
- Le recours aux experts
- La formation des élus

L'organisation et la préparation des réunions du CSE

- Planifier les réunions
- Elaborer l'ordre du jour
- La convocation des participants

Le déroulement et l'animation des réunions du CSE

- Gérer le temps de la réunion et animer les débats
- Les principes de la consultation

Le procès-verbal

- Son élaboration et sa diffusion

LES PLUS DE LA FORMATION

- Méthode pédagogique active, expositive, ludique, interrogative, démonstrative
- Exercices pratiques, études de cas, retours d'expériences
- Diaporama et support apprenant, utilisation de paperboard, vidéo projecteur

PRÉREQUIS

- Notions en « droit social » et en Instances Représentatives du Personnel.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

- La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas
- Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation

En pratique

PUBLIC

Cadres de direction, cadres fonctionnels, professionnels en charge des ressources humaines.

DURÉE

1 jour

DATES

En inter :
- 30 janvier 2020 à Paris
- 24 mars 2020 à Paris
- 22 septembre 2020 à Paris
En intra :
dates selon vos besoins

TARIFS

En inter :
Adhérents : 325 euros nets de taxes par personne (déjeuner inclus)
Non-adhérents : 430 euros nets de taxes par personne (déjeuner inclus)
En intra :
Sur devis uniquement

EN COMPLÉMENT

- Organiser les élections professionnelles du CSE (DS21)